Petite Correspondance

Lake Lenet. — Le propriétaire peut vous obliger à supprimer ces travaux ; s'il préfère les conserver, il devra vous payer la valeur des matériaux et le prix de la main-d'œuvre. Mais comme il a le droit d'exiger la démolition, vous devrez vous contenter de l'indemnité, même minime, qu'il voudra bien vous offrir, s'il veut garder les construction. —— **Petites tourics.** — Pour ces questions complexes, il vaut mieux vous adresser à l'administration des contributions indirectes. —— **Paul Duthoit 22.** — 1) Même si le fonds est un bien de communauté, comme chef de la communauté, votre femme aura contre vous une créance égale à la moitié du prix; 2) Vous pouvez faire cette opération vous-même, mais les actes de ce genre entraînent des formalités que seuls connaissent bien les spécialistes de ces questions. —— **Ebéniste ennuyé.** — L'action en réduction doit être intentée dans les six mois ; en ce qui concerne le taux du loyer nous ne pouvons pas vous fixer puisque vous ignorez le loyer d'avant-guerre ; ce n'est pas parce que le propriétaire habitait la maison lui-même que la location n'est pas assujettie au taux limite, car s'il n'y avait pas de loyer en 1914, le juge a le droit de nommer un expert pour établir la valeur locative de 1914 par comparaison avec d'autres maisons. —— **Arsimavic.** — 1) Oui, une autorisation de colportage ; 2) le contrôleur vous le dira.

Nite 2. — Voyez un avocat. —— **A. A. A.** — nous serions très étonnés qu'on puisse vous accorder la part revenant à votre femme ; ce sont des pensions personnelles et viagères, et nous ne voyons pas bien sur quels principes on s'appuierait pour vous en contraindre le service après la mort du titulaire ; peut-être pourriez-vous vous adresser à la Fraternelle des Combattants. —— **France et Belgique.** — Nous avons pris pour principe de ne pas donner d'adresses particulières. —— **Employé embêté.** — Le propriétaire peut demander soit un loyer égal à 1.750 frs. plus la différence des contributions actuelles et celles de 1914, soit au total 1960 frs. mais seulement si tous deux vous accepte le forfait de 30% proposé par la loi pour la différence réelle des contributions. —— **G. O. C.** — 1) Ce serait plus digne de lui envoyer des réprimandes, les insultes ne sont jamais de mise ; 2) Cela n'a aucun rapport avec votre situation ; 3) Prenez conseil de votre conscience, nous ne pouvons intervenir dans de telles questions. —— **Loulou II.** — Le seul motif qui lui ait de vous augmenter serait que votre loyer n'atteigne pas le taux légal ; pour que nous puissions vous renseigner sur ce point, il faudrait que nous connaissions le loyer d'avant-guerre. Nous croyons que si vous vous en tenez strictement au taux limite, le propriétaire se vengera en vous donnant congé, et demandera peut-être à reprendre la maison, mais vous nous semblez privilégié à plus d'un titre, et ensuite vous prouveriez facilement, puisqu'il y a eu une lettre recommandée, que le propriétaire en voulant reprendre la maison n'agit que pour tourner la loi ou pour se venger de n'avoir pu la tourner.

A. L. 79. — Ce sont des questions trop spéciales, voyez les contributions indirectes. —— **Tourcoing Odette.** — Ne faites pas la gafe d'exiger qu'on porte sur votre reçu la mention que l'immeuble est à usage de commerce si réellement vous êtes artisan, car l'artisan est bien plus favorisé que le commerçant, et ce qui concerne la sécurité de son occupation et le taux du loyer. Nous ne pouvons nous prononcer sur le caractère de la profession que vous exercez car il y a des cas où la vente des produits confère un caractère de commercialité à la profession, c'est une pure question d'espèce. —— **R. V.** — 1) Pour le loyer pas de chiffre fixé par la loi, c'est un arbitrage qui permettra la fixation d'un loyer compte tenu de toutes circonstances de fait (importance et situation des locaux, importance du chiffre d'affaires) ; 2) Si vous n'avez pas de bail, comme d'autre part votre location verbale n'a pas encore une durée de neuf années, vous êtes toujours exposé à une reprise de l'immeuble. —— **Ennuyé de la guerre.** — Quelle commission ? et pour quel objet ? dommages de guerre ? loyer ? etc... —— **E. J. 40.** — Soit 50.00 plus la différence entre les contribution actuelles et celles de 1914, soit au total 56.00 mais seulement si le propriétaire et le locataire sont tous deux d'accord pour remplacer la différence réelle des contributions par le forfait de 30% proposé par la loi ; aucune majoration supplémentaire pour des réparations même importantes à condition que ce ne soit pas des constructions nouvelles, des aménagements qui n'existaient pas auparavant. Nous supposons qu'il s'agit d'une maison d'habitation. Si vous avez toujours payé le mois d'avance, vous devez continuer. —— **Claudine.** — Veuillez vous adresser à un notaire. —— **P. P. P.** — Veuillez vous adresser à l'administration des hospices.

Fonctionnaire n° 13. — Cette question n'est pas une question ordinaire de loyer, elle demanderait à être discutée minutieusement. —— **F. A. Croix.** — Veuillez vous adresser à la mairie, bureau militaire. —— **Turbine.** — Ce n'est pas en janvier, mais en juillet qu'il y a une augmentation de 15% de la valeur 1914 ; mais déjà maintenant votre loyer dépasse le taux limite qui sera en usage en juillet. Vous pouvez donc refuser toute augmentation. —— **Ennui d'une veuve.** — 1) Aucune loi n'oblige à être assuré, mais si vous ne l'êtes pas en ce qui concerne le recours des voisins vous pouvez avoir de graves ennuis car en cas de sinistre, si vous vous ruinez, c'est votre affaire, mais si le feu s'est communiqué à d'autres maisons, il ne vous suffira de supporter la perte de la votre et vous pouvez être condamné à indemniser les voisins ; 2) Cette estimation est tout à fait indépendante ; 3) C'est le notaire qui s'en charge ; 4) Les droits sont à la charge de la succession, celui qui accepte la succession les paie ; 5) Nous ne savons pas ce que vous voulez dire. —— **A. P. 1870.** — Dans toutes les librairies et en tous cas, certainement aux contributions indirectes. —— **P. M. 88.** — Pour être commerçant, il faut faire des actes de commerce et en faire sa profession habituelle, mais cela ne signifie pas que les actes isolés sont exonérés de taxe et par exemple, en ce qui concerne le chiffre d'affaires, des opérations même accomplies par un non commerçant, y sont assujetties dès lors qu'elles rentrent dans l'énumération prévue par la loi.

Nos bureaux sont fermés le dimanche.

Pourquoi ne pas RÉVEILLONNER.. Souffrir de l'ESTOMAC

vous priver de tant de bonnes choses, alors qu'il suffit de prendre une cuillerée à café de **NORODOL** après chaque repas (dans de la bière ou de l'eau), pour bien digérer et faire disparaître les mauvais effets des repas les plus copieux, ainsi que malaises, aigreurs, brûlants renvois, boutons, clous, etc. Le **NORODOL** n'est pas une panacée universelle, il ne guérit pas tous les maux, mais il a cette merveilleuse propriété de nettoyer, de désinfecter l'intestin et de rétablir les fonctions de l'Estomac, tout en purifiant le sang. On trouve dans la région des centaines de personnes qui lui doivent la santé et qui vous diront que ce « dépuratif héroïque » (absolument inoffensif: papa, grand'mère, maman, les enfants, tout le monde peut en prendre), fortifie, régénère et donne, avec une santé parfaite, la joie de vivre. La boîte de Norodol : 10 fr. 60, toutes pharmacies.

Dépôt central : DELABARRE, 163, Grande-Rue, à ROUBAIX. — Dépôts : Roubaix : Pharmacie du Fresnoy, rue du Fresnoy. — Tourcoing : Masclef, 18, rue Carnot ; Geoffroy, rue de Mouvaux ; Nolf, rue d'Anvers. 27063d

ACHAT AU MAXIMUM *DIAMANTS*
Dents et dentiers même cassés. — Expertises. Bijoux or, argent, platine. — Orfèvrerie.
HIRSCH, 1, rue de la Bourse, LILLE R.C. 929)
(Anciennement 37, rue National).

Il vous le faut ! Offrez-le donc pour les Etrennes
Voyez-le en 8e page

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

du mardi 23 décembre 1930

Les fêtes de Noël et du Jour de l'An et la Bourse

COMMERCE

Le mercredi 24 décembre, tous les marchés commerciaux seront ouverts, mais celui des cotons, à Liverpool, fermera à 16 heures.

Jeudi 25 décembre: Tous les marchés commerciaux de Paris seront fermés, sauf la Villette.

Vendredi 26 décembre, samedi 27, les marchés suivants seront fermés: Havre, cotons; Paris, Bourse de Commerce; Liverpool, cotons et céréales; Alexandrie, cotons.

Tous les marchés de Londres, par contre, seront ouverts.

Les marchés des cafés et des laines du Havre, ainsi que les marchés des Etats-Unis, du Canada et de l'Argentine seront ouverts.

Lundi 29 décembre: Service normal, sauf les marchés des cotons et des blés à Liverpool, qui n'ouvrent qu'à 11 heures.

FINANCES

La Bourse des Valeurs de Paris sera fermée les 25, 26 et 27 décembre.

Vendredi et samedi, changes officieux le matin seulement.

Les marchés à terme de laines

A ROUBAIX

LAINE PEIGNÉE — Type unique

Quantités	Mois	Prix payé
7.500 kil.	Janvier	20.70
5.000 —	Mai	21.00
2.500 —	Juin	20.90
5.000 —	Juillet	21.00
2.500 —	Septembre	21.00

22.500 kil.

	Cotes	Achet.	Vend.
Janvier	20.70	—.—	—.—
Février	20.80	—.—	—.—
Mars	20.90	—.—	—.—
Avril	21.00	—.—	—.—
Mai	21.00	—.—	—.—
Juin	21.00	—.—	—.—
Juillet	21.00	—.—	—.—
Août	21.00	—.—	—.—
Septembre	21.10	—.—	—.—
Octobre	21.10	—.—	—.—
Novembre	21.10	—.—	—.—

A TOURCOING

LAINE PEIGNÉE — Type unique

Quantités	Mois	Prix payé
2.500 kil.	Janvier	20.70
2.500 —	Mars	21.00
2.500 —	Mai	21.20
2.500 —	Juin	21.20
2.500 —	Octobre	21.20
2.500 —	Novembre	21.20

15.000 kil.

	Cotes	Achet.	Vend.
Janvier	20.90	20.90	—.—
Février	21.00	21.00	—.—
Mars	21.10	21.10	—.—
Avril	21.10	21.10	—.—
Mai	21.20	21.10	—.—
Juin	21.20	21.20	—.—
Juillet	21.20	21.20	—.—
Août	21.20	21.20	—.—
Septembre	21.20	21.20	—.—
Octobre	21.20	21.20	—.—
Novembre	21.30	21.30	—.—

— Mercredi 24 décembre: Bourse fermée.

A ANVERS

(Communiqué par MM. J.-L. Duesberg Fils)

	Cote préc.	Cote du jour
Décembre	18 ¾ d.	
Janvier	18 ⅝ d.	18 ⅞ d.
Février	18 ¾ d.	18 ⅞ d.
Mars	19 d.	19 d.
Avril	19 ⅛ d.	19 ⅛ d.
Mai	19 ¼ d.	19 ¼ d.
Juin	19 ¼ d.	19 ⅜ d.
Juillet	19 ¼ d.	19 ½ d.
Août		19 ½ d.
Etat du marché:	Calme	Soutenu
Affaires traitées:	300.000 lbs.	190.000 lbs.

Détail des affaires traitées ce jour:

Décembre	15.000 lbs
Janvier	30.000 —
Février	30.000 —
Avril	25.000 —
Mai	15.000 —
Juillet	55.000 —
Août	20.000 —

BOITES — CARTONS — ÉTUIS
CARTONNAGES E. MULLIEZ-RICHEBÉ
Tél. 4.06. - 4, rue du Château, LILLE. 31981

CAFÉS. — Le Havre, 23 décembre. — Clôture. — Tendance soutenue; ventes, 750 sacs. — Décembre, 240; janvier, 230.25; février, 224.50; mars, 212.50; avril, 212; mai, 198.75; juin, 195; juillet, 192; août, 190; septembre, 187.50; octobre, novembre, incotés.

SUCRES. — Paris, 23 décembre. — Clôture. — Tendance calme. — Courant, 182.50, 182, 181.50, payés; prochain, 183, payé; 3 de janvier, 184.50, payé; 3 de février, 186 à 186.50; 3 de mars, 187 à 187.50, payé. Disponible, cote officielle, 182.50 et 182.

AVANT LE REPAS un PICON le plus tonique des apéritifs
APRÈS LE REPAS le CURAÇAO PICON le plus fin des digestifs

BOURSE DE PARIS DU MARDI 23 DÉCEMBRE 1930

VALEURS	Cours Préc.	Cours du jr	VALEURS	Cours Préc.	Cours du jr	VALEURS	Cours Préc.	Cours du jr	VALEURS	Cours Préc.	Cours du jr
3 %	85.95	85.60	Kuhlmann (Et.	655	645	Hav. En. Elec.	1390	1380			
3 % amortiss.	88.90	88.60	Charg. Réunis.	455	462	Ouest-Lumière	—	670	COMMUNALES		
3 ½ % amort.	100.80	—	Transatl. nouv.	530	522	Industr. Télép.	681	677			
5 % 1915	101.05	101.00	Eaux Consolid	4.50	4.50	Gaz et Eaux	1171	1160	1879 2.60	500	497
4 % 1917	102.25	102.10	5 % or 1926	4.00	4.00	Gaz France-Et.	1990	1950	1880 3 %	503	503
4 % 1918	101.70	101.70	Serbie j. cour.	105.50	103.75	Gaz	496	495	1891 3 %	320	320.00
5 % 1920	134.65	134.80	Turc Ott. c. 2 %	39.00	39.50	Air. Michevill.	1455	1420	1892 2.60	282	279
5 % 1920	101.00	100.90	Turc 5 % 1914	2850	2920	Chatillon-Com.	4530	4450	1899 2.60	301	300.00
4 % 1920	129.35	129.75	Nat. du Mar.	261	265	Métaux Cie Fr.	1985	1965	1906 3 %	400	400
6 % 1927	104.85	104.90	Imp. Otto 250 f	653	687	Charb. Tonkin.	5220	—	1912 3 %	202	201
5 % 1928	102.00	101.80	Foncier Egypt.	—	3400	Comment. Four	—	1382	1920 5 %	501	501
P.T.T. 5% 1928	521.00	521.00	Central Mining	1342	1330	Dyn. (Soc. Gle)	—	2250	1921 6 %	508	508
P.T.T. 4½% 29	508.00	511.00	Baia Karaidin	33.25	33.25	Saint-Gobain	3510	3310	1922 6 %	509	507
Tres. 5 % 1924	729.50	728.50	Caoutch. (Pln.)	78.00	76.50	Dist. Indu.	2450	2375	1923 6 %	507	507
Tres. 7 % 1926	561.00	560.00	Colombia	70	67.25	Sucr. Brésilien	355	342			
Tres. 7 % 192.	570.00	570.00	De Beers (ord.)	565	515	Suc. Coloniales	134	130.50	FONCIERS		
Emp. Int. 5½%	800.00	796.00	Franco-Wyom.	260.50	259.00	Et. Bokanow	265	260			
Cred. Nat. 1919	610.00	615.00	Huiles Pétrole.	423	419	Cie fr. Af. Occ.	2225	2265	1879 3 %	519	515
Obl. 5 % 1920	549.00	545.00	Malacca (ord.)	123.00	119.00	Banq. d'Athen.	—	—	1883 3 %	3.10	3.10
Bons 6 % 1921	544.00	542.00	Phosp. Constte	585	583	Crédit Lyon.	7510	7505	1885 2.60	368	368
6 % fév. 1922	530.00	530.50	Phosph. Tunis.	258.00	256.00	Télégr. Nord	400.0	—	1895 2.80	384	384
6 % juil. 1922	553.00	552.00	Tubize (Soie)	153.00	149	Lièvin (C. 30)	16.750	16.500	1903 3 %	4.8.0	414
6 % janv. 1923	559.00	558.00	Albi	605	558				1909 3 %	200.00	199
6 % juin 1923	552.00	551.00	Bruay	5040	4.00	CHEMINS DE FER			1913 3 %	415.00	415
6 % 1924	562.00	560.00	Omn. Int. Pét.	85.00	84.50	Est	1065	1050	1917 6 %	3.3.50	303
Banque France	19.700	19.325	Royal Dutch	29.42	29.015	Lyon	1562	1560			
De l'Algérie n.	12.000	11.600	Acier. France	585	5.3	Midi		1207			
Nat. de Credit.	1240	1240	Acier. Longwy.	1235	1205	Nord	2165	2155			
Paris et P.-Bas	2230	2210	Fives-Lille	1400	1361	Orléans	1400	1409			
Transatlantique	800	789	Pc.-g.-Ac. Mar.	900	895						
Union Paris	1290	1283	Forg. C. Et J.	741	722	VILLE DE PARIS					
Compt. Alger.	1840	1820	Senelle-Maub.	2730	2640	1871 3 %	394.50	392			
Nation. d'Esc.	1670	1665	Béthune	93.75	90.00	1875 4 %	505.60	502.00			
Cred. Com. Fr.	1155	1148	Mariés	921	895	1876 4 %	496.50	499.00			
Foncier Franç.	5150	5150	Vicoigne-Nœu.	1010	971	1892 2 ½ %	298.50	298.00			
Lyonnais	2.80	2.65	Dép. Nord 21	—	545	1894-96 2 %	297.00	299			
Mobil. Franç.	630	625	B. Fonc. 1887.	66.50	66.50	1898 2 %	270	3 3.00			
Société Gener.	1575	1568	B. Fonc. 1888	68.50	67.00	1899 2 %	—	345.0			
Rent. Foncière	825	806	Banq. Indocne	7650	7.365	1904 2 %	304.00	304.00			
Suez	16.650	16.620	B. Pays du Rh.	—	—	1905 2 %	404	404			
Métrop. Paris.	1176	1168	Chem. Nord (C.)	1490	1490	1910 2 %	317.00	314			
Dist. Paris El.	2210	2190	Cr. Fonc. Col.	582	582	1910 3 %	315.00	311.50			
Elect. (Gaz)	2630	2585	Cuivr. et Pyrit.	425	425	1912 3 %	298.00	292.00			
Thoms.-Hounsto	571	553	Gen. Als. Bzn	1370	1370	1919 5 %	501	498			
Forg.-Ac.-Nord	921	918	Marseill. Créd.	—	940	1922 6 %	515	520			
Tréf. Lam. Hav	1767	1765	Napoléon	568	562	1923 6 %	521	515			
Min. Courrières	1182	1175	Msg. Gén. Paris	20.5	20.5	1924 6 %	529	529			
Mines de Lens	900	894	Baux (Cie G.)	—	1560	1925 7 % Mét.	500	499			
Bolléo	145.00	144.00	Air comprimé.	505	500	1928 5 %	—	—			
Dabrowa	1.00	1.50	Electric. Paris.	1199	[illegible]	1929 4 ½ %	—	—			

Cours des Changes		
Londres	123.60	123.60
New-York	25.45	25.45
Allemagne	606.50	606.50
Belgique	355.50	356.00
Argentine	—	—
Danemark	680.75	—
Espagne	271.50	270.00
Hollande	1025.2	1026.0
Italie	132.25	133.40
Norvège	680.75	—
Pologne	—	—
Portugal	—	—
Prague	—	—
Roumanie	—	—
Suède	—	682.75
Suisse	494.25	—
Vienne	—	—

BOURSE DE LILLE

du mardi 23 décembre 1930

Charbonnages. — Aniche, 2.750. — Anzin, 1.835. — Béthune, 8.925; 10me, 879. — Blanzy, 1.075. — Bruay, 4.750; 10me, 483. — Carvin, 1.925. — Clarence, 580. — Courrières, 1.155. — Crespin, 220. — Dourges, 2.010. — Escarpelle, 5.200. — Lens, 874. — Liévin, action, 555; coup. 30, 16.500. — Liguy-lez-Ayre, 290. — Marles, 869. — Ostricourt, 1.920. — Thivencelles, 300. — Vendin, 105. — Vicoigne, 971.

Métallurgie. — Aciéries Blanc-Misseron, 105. — Aciéries France, 360. — Aciéries Longwy, 1.238. — Aciéries du Nord, 325. — Arbel, 409. — Chantiers France, 142. — Denain-Anzin, 2.000. — Fives-Lille, 1.365. — F. et A. Nord-Est, 899. — Franco-Belge, 1.580. — Jeumont, action, 710. — Senelle-Maubeuge, 2.675.

Pétroles. — Franco-Polonaise, action, 54. — Omnium Nord-Est, action, 45. — Silva Plana, action, 36. — Grabownika, action, 57.50. — Lille-Bonnières, action, 615; part, 940. — Monte-Carlo, action, 49. — Raffinerie Pétroles du Nord, 190.

Textiles. — Agache Fils, 527. — Le Blan et Cie, 760. — C. Tiberghien, 560.

Banques. — Crédit du Nord, 1.075.

Diverses. — Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, 280. — Ciments Boulonnais, 702. — Kuhlmann, 634. — Saint-Gobain, 3.340.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE. — Suspension de l'émission d'obligations P. L. M. 5 % de 1.000 Francs. — L'émission des obligations P. L. M. 5 % de 1.000 francs, série 1921 (Tranche A), actuellement en cours, sera suspendue le 31 décembre 1930. Le prix de 925 francs sera maintenu jusque cette date. Toute demande de souscription formulée après le 31 décembre ne pourra pas être acceptée. 27062d

BOURSE DE BRUXELLES

du mardi 23 décembre 1930

Rentes belges. — Belge 2e série 3 p. 100, 80. — Int. à primes 1920, 319. — Chemins de fer belges C. à G., 537.50; H.I.J., 537.50. — Dommages de guerre 1921, 220.50. — Consolidés 1921, 96.25.

Emprunts provinces et villes. — Anvers 1887, 81.75. — Anvers 1903, 81.50. — Bruxelles Maritime, 70.75. — Congo (Primes) 1888, 121.50. — Gand 1895, 66.75.

Banques. — Banque de Bruxelles, 815. — Banque Nationale, 2.995. — Société Générale, 6.690.

Métallurgie. — Aciéries d'Angleur, 625. — Armes de guerre, 752.50. — Cockerill, 1.550. — Espérance Longdoz-Liége, 3.900. — Ougrée-Marihaye, 3.750. — Providence (Forges), 8.700. — Sambre-Moselle, 4.030. — Thy-le-Château (Hauts Fourneaux), 6.000.

Charbonnages. — Amercœur, 2.860. — Ardelues, 3.100. — Bonne Espérance Batterie, 4.000. — Courcelles Nord, 305. — Gosson-Lagasse, 2.510. — Hornu-Wasmes, 5.625. — Levant du Flénu, 3.250. — Nord Charleroi, 11.900. — Produits du Flénu, 4.300. — Sacré Madame, 3.900. — Trieu Kaisin, 1.250. — Unis Ouest de Mons, 1.050.

Zincs, plombs et mines. — Asturienne des Mines, 387.50. — Overpelt, 675. — Vieille Montagne, 2.015.

Glaceries, verreries. — Verreries b. Jumet (cap.), 114. — Benz. Biv. Courc. pr., 575.

Industries diverses. — Produits chimiques Auvelais, 1.805. — Pétroles de Grosny (priv.), 95. — Sofina ordin., 17.500.

Valeurs coloniales. — Cie du Kassaï, 100e part, 200. — Katanga priv., 41.50. — Katanga ord., 32.500. — Union minière (c.), 5.935. — Union minière (d.), 5.700.

Actions étrangères. — Canadian Pacif. (1re), 1.455. — Brazilian Tract. ord., 755; titre de 4, 755. — Luxembourg Burbach-E.-D., 6.100.

Communiqué par le **Crédit du Nord Belge**, Bruxelles (Siège); Courtrai, Gand, Tournai, Menin, Mouscron).

BOURSE DE COMMERCE de Paris du 23 (Clôture)

Blés. — Tendance ferme. — Disponible, cote officielle, 165 à 167; courant, 170 à 170.25, payé; prochain, 169.75, payé; janvier-février, 170.25, payé, 4 de janvier, 170.50, 170.75, 171, payés; mars-avril, 171.50 à 171.75.

Farines. — Tendance sans affaires. — Fleur de consommation, 244; courant, incoté; prochain, 225, vendeur. Les autres mois incotés.

Avoines. — Tendance calme. — Courant, 75, vendeur; prochain, 75.75, payé; janvier-février, 76.50 à 76.75; 4 de janvier, 77 à 78; mars-avril, 79.25, payé.

Seigles. — Tous incotés.

Orges. — Tendance calme. — Courant, 85, payé. Les autres mois incotés.

Les premiers agrandissements des magasins
"BOKA"
Rue Grande-Chaussée
sont terminés.
Faites-y vos achats pour
NOEL et NOUVEL AN
Vous trouverez de réelles occasions.
Distribution de Ballons aux Enfants

MINET Frères, 6, r. des Manneliers
LILLE. — **Tailleurs-Chemisiers.** — **Tél. 63.25**
Vêtements Mesures. — Vêtements Confectionnés pour Hommes, Jeunes Gens, Enfants. 462

ÉTATS-CIVILS

ROUBAIX. — **Naissances.** — **Jeanne Van Brugen**, Quai de Calais, 18. — **Jerzy Loja**, rue Franklin, 123. — **Hélène Woszczyk**, rue Monge, 94. — **Théophile Ornélis**, rue des Longues-Haies, cour Vromans, 9. — **Roger Hellé**, rue de la Paix, cour Lefebvre, 29. — **Roger Dereuchelé**, rue **Pierre-de-Roubaix**, 128.

TRICOTS DE LAYETTES, CADEAUX. — Filatures de la Redoute, ROUBAIX. 24702

Publications de mariages. — **Pierre Mullies**, industriel, rue de Lille, 24, et **Françoise Tiberghien**, s. p., à Tourcoing. — **Henri Vandenhove**, sculpteur sur bois, rue Henri-Regnault, 2, et **Emma Vanrobaeys**, piqûrière, à Wattrelos. — **Anselme Bonte**, cantonnier, rue du Caire, 138 et **Georgette Dumortier**, piqûrière, à Croix. — **Auguste Gilkère**, tailleur de pierres, boulevard de Belfort, 147, et **Nelly Foveau**, doubleuse, boulevard de Belfort, 147. — **Lucien Gazzo**, commis des P.T.T., à Tourcoing, et **Adrienne Pauwels**, couturière à Bruxelles. — **Victor Fihey**, employé, rue du Luxembourg, 96, et **André Deusey**, employée, rue Pluteraye, 7.

Mariages. — **Nicolas Kos**, manœuvre, boulevard Gambetta, 208, et **Joséphine Bruzelle**, peigneuse, boulevard Gambetta, 208. — **Georges Fruleux**, employé, à Wasquehal, et **Andrée Deschamps**, piqûrière, rue de Denain, 33. — **Edouard Orévecœur**, manœuvre, rue du Nouveau-Monde, 25, et **Georgine Leeglet**, bonne, boulevard d'Armentières, 46.

Décès. — **Oscar Boulenguez**, 70 ans, rue Dampierre, 2. — **Jacqueline Noclain**, 3 jours, rue Jules-Guesde, 203, cour Montagne, 2. — **François Bodehon**, 1 an, rue de Cartigny, 189.

CROIX. — Décès. — **Marie Dyderock**, 49 ans, rue de l'Avenir, 5.

HEM. — Naissance. — **Micheline Marissal**, rue Pasteur, 27.

TOUFFLERS. — Décès. — **Jacqueline Chatelain**, 19 jours, rue de La Festingue, 62.

—: Maison fondée en 1845 :—
UN BON TAILLEUR ?
GASTON MINET
LILLE — 42, Rue de Paris, 42 — LILLE
(Té. 31.20). -Aucune succursale. 26255

CONVOIS FUNÈBRES

Les personnes qui, par erreur ou omission, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de

Monsieur Louis AGACHE
veuf de Dame Marie DELCROIX

décédé à Roubaix, le 22 décembre 1930, dans sa 72me année, administré des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister au Convoi et Service solennels qui auront lieu le Vendredi 26 décembre, à 9 heures 30, en l'église Saint-Antoine, sa paroisse. L'assemblée à la maison mortuaire 62, rue d'Italie, à 9 heures 15. — La famille recevra les condoléances à la sortie de l'église. 557

Les personnes qui, par erreur ou omission, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de

Monsieur Oscar BOULENGUEZ

pieusement décédé à Roubaix, le 21 décembre, dans sa 71me année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister au Convoi et Service solennels qui auront lieu le Vendredi 26 courant, à 9 heures 30, en l'église Saint-Rédempteur, sa paroisse. — L'assemblée maison mortuaire dépôt des mines de Lens, rue Dampierre, 2, à 9 heures 15.

Entreprise de Pompes Funèbres DESMET, rue du Moulin, ROUBAIX (Téléph. 1950). 805356

Mme Gustave Derzelle ainsi que son père et sa mère vous prient d'assister aux funérailles civiles de

Monsieur Gustave DERZELLE

décédé accidentellement à l'âge de 33 ans, lesquelles auront lieu le Jeudi 25 décembre, à 2 heures 30. Réunion à la maison mortuaire rue Blanchemaille, cour Joye, 6, Roubaix. 17005

On annonce la mort de

Monsieur Jules BIET
veuf de Dame Adélaïde VANDEWEGHE

décédé à Roubaix, le 23 décembre 1930, dans sa 75me année. Ses funérailles auront lieu le Vendredi 26 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Rédempteur. 17055

« AUX DAMES DE FRANCE »
Grande Maison spéciale de DEUIL
37-39 Boulevard Carnot, LILLE (Tél. 747)
Les plus belles qualités aux plus bas prix. 26270

ROSIERS
SOUPERT & NOTTING
à LUXEMBOURG (Gd-Duché)
Les plus renommés du monde
Constant SOUPERT, Succ.
Catalogue illustré franco sur demande
Maison fondée en 1855 27221

Le Gérant : **Edmond Pascal.**

Imprimerie du Journal de Roubaix, 71, Grande-Rue.

FEUILLETON du «JOURNAL de ROUBAIX»
du 24 décembre 1930 **N° 101.**

Le Testament de Rocambole

GRAND ROMAN DRAMATIQUE
Par Frédéric VALADE

— Si vous le désirez, offrit Smitson, je puis le faire à votre place.

— Je vous remercie de l'intention, répondit la jeune femme, mais je tiens à ce que vous ne paraissiez en rien dans ces événements.

» Il se peut que vous rencontriez Palmure. Il est possible qu'il vienne vous voir. Eh! bien! mon cher James, vous ne savez rien. Vous m'avez écrit pour m'apprendre que vous ne pouviez plus me voir. C'est tout. Vous ne vous êtes plus occupé de moi.

» Prise de peur, je me suis enfuie. Vous ignorez quel est mon refuge, et vous ne tenez pas à le savoir, parce que je vous suis devenue indifférente. »

Smitson approuvait de la tête.

Sans s'en rendre compte, il commençait à suivre docilement les instructions d'Olivia.

— Que serait-ce lorsque celle-ci serait sa femme ?

Ne deviendrait-il pas un simple pantin entre ses mains ?

Cela se pouvait, et il ne serait pas le premier homme tombé dans un esclavage que son affection aveugle ne lui permettait pas de soupçonner.

La fille de Faradol le sentait...

Et déjà elle se proposait de si bien garotter le malheureux Smitson que toute révolte lui serait interdite contre le joug qu'elle ferait peser sur lui...

— Je désire, mon cher James, reprit-elle, qu'une sorte d'abîme infranchissable se creuse entre aujourd'hui et demain, et que nous entrions en quelque sorte, vous et moi, dans des contrées heureuses, où nous vivrons seuls, avec notre bonheur.

» C'est une raison qui, par elle-même, rendrait déjà nécessaire votre présence à Paris. Vous comprenez bien qu'en vous voyant rester à votre poste, Palmure ne soupçonnera pas que nous sommes d'accord et que sa haineuse intervention, au lieu de nous séparer, n'a eu pour effet que de nous rapprocher plus intimement, et d'être pour nous une de ces épreuves desquelles l'amour sort grandi, épuré et fortifié. »

Ce fut sur ces mots qu'Olivia quitta James Smitson.

Nous avons dit qu'elle était rentrée triomphante à la maison de la barrière d'Italie.

Triomphante, mais non adoucie.

Au contraire, un curieux phénomène se produisait en elle, un phénomène bizarre, déconcertant, que les psychologues les plus perspicaces ne seraient peut-être pas parvenus à analyser.

DIMANCHE PROCHAIN 28 DÉCEMBRE 1930

Petite Comtesse

PAR MAX DU VEUZIT

La joie du succès déterminait chez elle un sursaut de férocité.

C'était la panthère qui se réveillait.

Epouser James Smitson était assurément une grande chose, qui la plaçait en dehors de la précarité de l'aventure, qui la classait, qui, aux yeux du monde, la rendait respectable...

Mais ce mariage, quel que put être le pouvoir qu'elle exerçait sans mesure sur celui dont elle allait porter le nom, la livrerait à un homme qu'elle n'aimait pas, et cette idée la révoltait.

Elle choquait sa fierté ...

Il lui paraissait qu'elle allait déchoir à ses yeux...

Et ceci lui ramenait très vif et très douloureux le souvenir de cet amour, de ce don d'elle-même, qu'elle avait offert à Jean de Fraisme, et que celui-ci avait refusé.

Elle cro